



Procès-Verbal de la Commission Départementale de Prévention, Médiation et Education

Réunion du : vendredi 6 mars 2026 à 18h00 au siège du District de la Seine-Saint-Denis de football

Président : M. Abdelhafid HORMI.

Présents : ORTUNO Jean Clau et Mme. FINOTTO Sarah (Inspectrice de la SDJES)

Excusé : M. MEZOUANI Mehdi, ESCHYLLE Michel, et M. DOUCY Mathieu (lieutenant de police)

Secrétaire de Séance : M. Vallez Alexandre

1. [Invitations club](#)

- **18h00: Seniors D2 Match n° 54514800 opposant le Villemomble Sports – Pierrefitte FC.**

La CDPME remercie les présences de M. DARBOUX Darren, Educateur du Pierrefitte FC, et de M. GAYE Demba, Educateur du Villemomble Sports.

La CDPME avait été saisie à la suite d'incidents survenus entre les deux clubs lors de la rencontre de championnat disputée lors de la phase aller. Les deux clubs ont condamné les événements passés et ont exprimé une volonté commune de tout mettre en œuvre afin que la rencontre retour se déroule dans les meilleures conditions possibles, notamment en veillant à sa bonne sécurisation. Les échanges ont été constructifs et bénéfiques.

La Commission décide de reprogrammer cette rencontre à 9h30, avec la désignation de trois arbitres officiels ainsi que d'un délégué.

Transmet le dossier à la Commission Sportive générale pour date à fixer.

2. [Organisation d'un match sensible.](#)

La CDPME rappelle aux clubs que pour l'organisation d'un match sensible, ils doivent compléter le dossier ([disponible en cliquant ici](#)) et le transmettre au District au moins 15 jours avant la date de la rencontre en question.

Président
M. Abdelhafid HORMI.

Secrétaire de Séance
M. Vallez Alexandre.